RGPD : PROTECTION DES DONNÉES

Se mettre en conformité avec le règlement européen de protection des données

1 JOUR, 7 HEURES

GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CODE : GJU16

Objectifs de la formation

Disposer d'une méthodologie pour mettre en place les exigences réglementaires du règlement général sur la protection des données

Parmi nos formateurs

- **COULON Florian**
  Consultant en protection des données personnelles,
  DPO CONSULTING
- **WALLE Emmanuel**
  Avocat,
  CABINET LEXING ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS

Public concernés

- Élu ; DGS ; DSI ; Direction juridique ; DPO ; Directeur en charge du numérique ; Tous les agents de la collectivité amenés à gérer et traiter des données

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT

Préciser le périmètre d'application du règlement européen

- Dresser le contour juridique du règlement
- Saisir le périmètre technique
- Identifier les règles d'application du périmètre géographique
- Appréhender l'ensemble des nouveaux concepts soulevés par le règlement et leurs définitions : notions de données à caractère personnel, traitement, de profilage, pseudonymisation, de fichier, responsable de traitement, sous-traitant, co-responsable de traitement

Quelles sont les nouvelles obligations des collectivités en matière de données à mettre en place

- Comprendre la notion d'accountability et savoir la mettre en place
- Décrypter puis implémenter la « privacy by design »
- Réaliser des analyses d'impact
- Assurer la sécurité des données
- Informer les personnes sur la qualité des données
- Tenir un registre des traitements

Designer un DPO dans les collectivités

- Identifier l'ensemble des missions du DPO : informer, contrôler, conseiller, coopérer
- Savoir mettre en œuvre ces missions
- Saisir les différences entre les fonctions de CIL et de DPO

Quelles sanctions prévoit le règlement

- Intégrer les sanctions financières encourues
- Quelle est la nature des contrôles de la CNIL

Maîtriser les traitements clés d'une collectivité et sa mise en conformité au RGPD

- Déployer un état des lieux par services de la collectivité
- Se mettre en conformité dans la gestion des équipements
- Faire le point sur la gestion des réseaux sociaux et de l'e-administration

Dates

Classe virtuelle

11/06/2024
13/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme

360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.